



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 8 mars 2019

Au Conseil communal de  
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 01/02.2019 pour l'adaptation d'arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne MBC 724.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du mandat permanent qui nous a été confié par ce Conseil, la Commission des finances composée de

Madame	Sylvie	Fuchs
Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Anthony	Hennard
	Michel	Conne, Président

a examiné l'aspect financier du préavis ci-dessus lors de sa séance du 7 mars 2019.

Le rapport de la commission ad hoc propose un amendement pour diminuer le montant du préavis de CHF 902'000.- à CHF 764'000.-. Sans préjuger du bien-fondé de la dite demande d'amendement, nous nous prononçons sur le montant total du préavis au cas où l'amendement serait refusé.

Sur la base des informations en notre possession, nous avons pu évaluer la situation financière et les engagements pris à court, moyen et long terme.

Ainsi, pouvons-nous vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit sollicité soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt et qu'il soit amorti en une seule fois en 2020 par reprise du compte de réserve No 9282.09 « fonds pour mobilité douce ».

En considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis ainsi que celles de la commission ad hoc, avec ou sans amendement, telles que présentées il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne  
Président